

Erin Massey, agente principale des contrats

Tél. : 613-773-2737

Courriel : erin.massey@canada.ca

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC) n° 01B68-15-0272

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) a le mandat de réserver une surface utile et de monter une structure pour le pavillon du Canada, au salon China Fisheries and Seafood Expo (CFSE) qui se tiendra du 2 au 4 novembre 2016 à Qingdao, en Chine, en plus d'options pour des expositions à venir. Le but du présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) est d'annoncer l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat au fournisseur présélectionné suivant :

**Sea Fare Expositions Inc.
5350 30th Ave. NW, Suite D
Seattle, WA 98107 USA**

Par contre, avant d'attribuer ce contrat, le gouvernement donne la chance aux autres fournisseurs de démontrer qu'ils peuvent satisfaire aux exigences publiées dans le présent préavis, en soumettant un énoncé des capacités d'ici la fin du délai d'affichage de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels soumettent un énoncé qui satisfait aux exigences mentionnées dans le présent PAC d'ici la fin du délai d'affichage de 15 jours civils, le gouvernement engagera un processus complet d'adjudication, soit par le biais du service d'appel d'offres en ligne, soit par des moyens traditionnels, afin d'octroyer le contrat.

Si aucun autre fournisseur ne soumet, avant la date de clôture, un énoncé des capacités qui répond aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur sélectionné au préalable et susmentionné.

CONTEXTE

AAC sera responsable du Pavillon du Canada au salon CFSE 2016, un événement qui se tiendra au Centre international d'expositions de Qingdao (Chine) du 2 au 4 novembre 2016. Le Pavillon du Canada comprendra des blocs d'exposition d'un certain nombre d'entreprises agroalimentaires, d'associations et de ministères fédéraux et provinciaux du Canada.

Le salon CFSE est le plus important événement commercial annuel de l'industrie du poisson et des fruits de mer en Asie. Il se tient à Qingdao (Chine) et il attire environ 25 000 participants de 96 pays.

Afin de garantir la prospérité du secteur, le milieu canadien des agro-entreprises doit être concurrentiel et s'adapter aux besoins changeants des marchés nationaux et internationaux. Le programme du Pavillon du Canada d'AAC donne aux exportateurs d'aliments canadiens la possibilité d'améliorer la visibilité de leurs produits par rapport à ceux de leurs concurrents internationaux en les différenciant grâce à des attributs et des outils de promotion de l'image de marque. La présence du Canada aux foires commerciales internationales, par le truchement du programme du Pavillon du Canada, doit mettre en valeur les caractéristiques clés suivantes de la marque canadienne : innovation, qualité, nature et environnement.

EXIGENCES ACTUELLES

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a le mandat de fournir un pavillon pour le Canada qui comprend environ 72 kiosques de six (6), neuf (9), douze (12) et quinze (15) mètres carrés pour une superficie totale de 672 mètres carrés, à l'occasion du salon CFSE qui se tiendra à Qingdao, en Chine, du 2 au 4 novembre 2016.

Le travail consistera à :

- réserver une surface utile dans un emplacement ayant une grande visibilité situé dans la salle internationale principale pour répondre aux besoins de superficie des exposants canadiens;
- élaborer une philosophie de gestion d'équipe avec les exposants et AAC;
- répondre à tous les besoins des exposants et d'AAC pour l'installation des kiosques;
- organiser et payer tous les services requis sur place;
- fournir en location une structure d'exposition, l'installer, puis la désinstaller conformément aux spécifications fournies.

DURÉE DU CONTRAT

Le contrat proposé s'applique à une seule exposition. Il doit être valide de sa date d'attribution jusqu'au 30 avril 2017. L'autorité contractante aura ainsi suffisamment de temps pour prendre des décisions par rapport aux périodes d'option, à savoir l'option 1, CFSE 2017.

L'entrepreneur accorde à la Couronne un droit irrévocable de prolonger ce contrat et d'engager les services de l'entrepreneur pour **deux périodes d'option**.

Période initiale du contrat (expo de 2016) : 2 mai 2016 au 30 avril 2017

Période d'option 1 (expo de 2017) : 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018

Période d'option 2 (expo de 2018) : 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

ESTIMATION DES COÛTS

La valeur estimée du contrat d'un an est de 463 200 \$ dollars américains, toutes taxes comprises.

NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR

Sea Fare Expositions Inc.
5350 30th Ave. NW, Suite D
Seattle, WA 98107 USA

EXIGENCES ESSENTIELLES DE BASE

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

- **Surface utile** : Le proposant doit démontrer qu'il est en mesure de réserver un nombre important de surfaces utiles adjacentes dans la salle internationale et répondant aux besoins des exposants au salon CFSE, qui aura lieu au centre d'exposition international de Qingdao. Cette exigence signifie un emplacement procurant une grande visibilité et à la hauteur de la réputation du Canada, soit le pays ayant le plus grand pavillon de l'événement;
- **Marché chinois** : Le proposant doit démontrer qu'il détient l'infrastructure requise (c.-à-d. le personnel, les ressources et le matériel) pour mener à terme un projet dans le domaine de la

- fabrication de kiosques d'exposition et de l'organisation des installations sur le marché chinois, surtout dans des villes chinoises de moyenne envergure;
- **Expérience** : Le proposant doit démontrer qu'il possède une expérience de la gestion et de l'organisation d'expositions. L'entreprise doit présenter des preuves de son expérience de la réalisation de projets semblables au cours des deux dernières années. Des références contenant le nom de personnes-ressources, leurs numéros de téléphone et adresse de courriel doivent être fournies. Le proposant doit parler l'anglais et la langue chinoise locale;
 - **Accès aux installations** : Le proposant doit démontrer qu'il peut obtenir un accès préalable à la surface utile ou qu'il peut offrir une autre solution pour s'assurer de répondre aux besoins dans le délai serré établi par les organisateurs de l'exposition.

EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

L'article 6 (partie 10.2.1) du *Règlement sur les marchés de l'État du Conseil du Trésor* prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres, dont l'exception suivante :

d. « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise. »

JUSTIFICATION POUR LE FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

Comme Sea Fare Expositions, Inc. est l'organisateur officiel de l'exposition, il est le seul fournisseur de surfaces utiles de l'événement. AAC doit avoir une surface afin d'obtenir un contrat pour l'octroi d'espace et l'installation. Aucune autre entreprise ne peut réserver une surface utile sans conclure un contrat avec Sea Fare. Étant l'organisateur officiel de l'exposition, Sea Fare Expositions, Inc. dispose d'un accès privilégié à l'aire d'exposition, ce qui permet l'accès au salon pour construire un pavillon dont les dimensions et la complexité répondront aux besoins des exposants. Toute autre entreprise fournissant une structure d'exposition aurait accès au lieu plus tardivement, ce qui désavantagerait le déroulement des travaux. Si un processus concurrentiel est mis en œuvre pour cette exigence, la qualité et la complexité de la conception du pavillon pourraient compromettre l'exécution du projet à temps.

Sea Fare Expositions, Inc. est depuis ces dernières années l'organisateur officiel en ce qui concerne la construction du pavillon du Canada. Ce fournisseur est sur place et il possède les compétences requises pour effectuer les travaux de construction du pavillon du Canada 2016.

Sea Fare Expositions, Inc. gère l'attribution des surfaces utiles au salon CFSE et il est le seul entrepreneur à fournir directement des blocs importants de surfaces utiles à AAC sans passer par une tierce partie. L'entreprise est le seul fournisseur à disposer d'un accès privilégié, ce qui lui permet de faire une offre plus basse que celle de ses concurrents.

DROITS DES FOURNISSEURS DE SOUMETTRE UN ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Les fournisseurs qui se considèrent comme étant pleinement qualifiés et en mesure de répondre aux exigences prescrites peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource mentionnée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture dudit avis.

L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées et il doit être remis à l'autorité contractante avant la date de clôture

Les énoncés des capacités doivent être soumis d'ici le **mardi 3 mai 2016, à 12 h (HNE, heure d'Ottawa)**, à l'adresse suivante :

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Centre de gestion intégrée du matériel (CGIM)
Section de la passation des contrats de services professionnels
1341, chemin Baseline, T5, 2^e étage, bureau 345
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
À l'attention d'Erin Massey, agente principale des contrats
Numéro de l'appel d'offres : PAC n° 01B68-15-0272

Les énoncés des capacités doivent être envoyés par la poste ou par télécopieur d'ici la date et l'heure de clôture. Les énoncés reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par l'État aux seules fins d'évaluation technique pour déterminer si un autre appel d'offres s'avère nécessaire. Les fournisseurs qui auront soumis un énoncé des capacités seront avisés par écrit de la décision prise par AAC d'attribuer un contrat sans appel d'offres additionnel.

Si vous avez des questions concernant ce préavis, veuillez vous adresser à l'agente principale des contrats désignée plus haut. Le numéro de dossier d'AAC (01B68-15-0272), le nom de l'agente et la date de clôture du PAC doivent figurer en caractères d'imprimerie sur l'enveloppe ou sur la page couverture dans le cas d'une transmission par télécopieur.

L'État se réserve le droit de négocier tout achat avec les fournisseurs. Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

AUTORITÉ CONTRACTANTE

Erin Massey, agente principale des contrats
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Centre de gestion intégrée du matériel (CGIM)
Section de la passation des contrats de services professionnels
1341, chemin Baseline, T5, 2^e étage, bureau 345
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : 613-773-2737
Courriel : erin.massey@canada.ca